

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFPPA MEYMAC NEUVIC
GOUT Emmanuelle
05.54.60.20.00
emmanuelle.gout@educagri.fr

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Le cycle de formation au brevet professionnel agricole option « bûcheron » est accessible aux candidats âgés de dix-huit ans au moins, répondant aux conditions d'inscription prévues aux articles D. 811-166-2 à 5 du code rural et de la pêche maritime.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Le titulaire du BPA « bûcheron » est appelé à occuper un emploi de premier niveau dans l'exploitation forestière (niveau 3). Il réalise les différentes opérations manuelles de bûcheronnage selon un mode opératoire précis. Cet emploi requérant une bonne technicité, se pratique dans un souci de respect des règles de sécurité, de la qualité de la production et de l'environnement. Cet emploi s'exerce dans les entreprises de travaux forestiers, à l'ONF, en coopératives forestières, des collectivités territoriales ou chez des propriétaires privés en relation avec différents intervenants (techniciens forestiers, conducteurs d'engins...).

Contenu et modalités d'organisation

Développer son identité professionnelle de bûcheron Intégrer le milieu professionnel de la forêt Positionner ses pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques Réaliser des travaux d'abattage manuel sur un chantier de récolte de bois Préparer les conditions de son intervention sur un chantier Réaliser des abattages manuels directionnels d'arbres désignés Réaliser des travaux de façonnage manuel sur un chantier de récolte de bois Réaliser le traitement des houppiers Réaliser le façonnage des fûts Réaliser des travaux manuels de débroussaillage forestier Réaliser des travaux de débroussaillage systématique Réaliser des travaux de débroussaillage sélectif Réaliser des travaux d'entretien courant du matériel forestier portatif Réaliser la maintenance conditionnelle de la tronçonneuse, de la débroussailleuse forestière et des outils forestiers Réaliser des petites réparations sur la tronçonneuse et la débroussailleuse forestière Réaliser des travaux de régénération d'un peuplement (option A) Réaliser des travaux de plantation en complément d'un peuplement préexistant Réaliser des travaux d'installation des jeunes peuplements Réaliser des travaux de mise en place d'une plantation (option B) Réaliser des travaux mécanisés de préparation du sol Réaliser des travaux manuels de plantation Réaliser un abattage directionnel avec une assistance mécanique (option C) Réaliser des travaux préparatoires à l'abattage avec assistance mécanique Réaliser l'abattage avec assistance mécanique en co-intervention

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)**BPA option bûcheron - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)****Et après ?****Suite de parcours**

Formations complémentaires proposées sur le site de Meymac BP (Brevet Professionnel) : Responsable de Chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage BP (Brevet Professionnel) : Responsable de Chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture Formations courtes professionnalisaantes

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00556916	du 08/09/2025 au 07/09/2027	Meymac (19)	CFPPA MEYMAC NEUVIC	Non éligible		
00652379	du 07/09/2026 au 31/08/2028	Meymac (19)	CFPPA MEYMAC NEUVIC	Non éligible		